

Règlement du concours photo: « Lille ville nature »

L'eau, la nature, la ville

1/ Généralités

Parce que la ville a un rôle important à jouer pour préserver l'environnement de la planète, la Ville de Lille a engagé une réflexion sur la place de la nature dans la ville, son intérêt aussi bien d'un point de vue environnemental que social.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Lille s'associe à la Maison de la Photo pour renouveler le concours photographique sur le thème de la nature à Lille.

Ce concours a pour objectif d'engager une réflexion à travers le support photographique auprès des habitants et des visiteurs sur leur représentation de ce qu'est aujourd'hui la nature à Lille et de ce qu'ils souhaiteraient qu'elle soit demain.

En 2007, l'eau est au cœur des différents événements nature à Lille. Thème fédérateur du dispositif Natureville*, l'eau sera également l'une des thématiques proposées à l'occasion de la fête des jardins lillois dont le cœur se situera au Parc de la Citadelle les 2 et 3 juin. Enfin, l'eau sera mis à l'honneur au quartier des Bois Blancs avec la première Fête de l'Eau organisée tout au long de la dernière semaine du mois de mai.

Le concours photos 2007 se propose d'engager une réflexion auprès des lillois, photographes en herbe, sur la thématique de l'eau sous deux approches complémentaires :

→ L'eau, source de vie

Au delà de la ressource naturelle, on oublie trop souvent que l'eau constitue également un milieu écologique de premier ordre auquel sont associées une faune et une flore très spécifiques et menacées. Berges du canal, mares, étang ou tout simplement flaque d'eau, la préservation des milieux humides doit être une priorité en milieu urbain pour préserver la biodiversité. Partez à la découverte de ces espaces de nature dans la ville.

→ L'eau et le paysage urbain

Lille, ville d'eau. Depuis toujours, l'eau façonne le paysage lillois. La ville s'est développée autour de ses canaux et on peut encore lire aujourd'hui dans le paysage urbain la marque de l'eau : du port de Lille, 3^{ème} port intérieur français au quai du Wault en passant par les péniches des Bois Blancs ... La présence de l'eau se lit dans tous les recoins de la ville. Partez à la recherche de ces indices dont s'inspirent aujourd'hui les urbanistes et les paysagistes pour aménager la ville.

*dispositif partenarial co- animé par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) et la Ville de Lille qui vise à apporter soutiens et conseils à ceux qui portent des actions citoyennes pour l'amélioration de notre cadre de vie, la découverte et la sensibilisation du public à la nature en ville.

2/ Conditions de participation

**Ce concours s'adresse à deux catégories de participants:
une catégorie adulte et une catégorie scolaire***

(*La limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 14 ans)

Il est ouvert à **tous, lillois ou non, aux photographes amateurs et aux professionnels**. La participation au **concours est gratuite**.

Les photographies présentées pourront être en **couleur ou noir et blanc, numériques ou argentiques** et devront illustrer le thème suivant :

3/ Envoi des images

Les images devront être envoyées en format 13 x 19 cm

Afin d'assurer la qualité des agrandissements qui seront exposés il est également indispensable d'envoyer :

- pour les photos argentiques : le négatif
- pour les photos numériques : le fichier informatique sur CD d'une définition suffisante : **4/5 Mo ou 200dpi** .

Les images devront être envoyées avant le vendredi **27 Avril 2007** à l'adresse suivante :

**Direction Parcs et Jardins, Ville de Lille
Concours « Lille ville nature »**

**1, rue d'Armentières
59 000 Lille.**

Les participants enverront leurs images au **format 13X19cm** sans passe partout ni cadre*. Ils devront impérativement inscrire leurs coordonnées complètes au dos des images (**Nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone**. Adresse mail s'il y a lieu). Ils indiqueront également **la date et le lieu** où la photo a été prise, ainsi que **la catégorie** pour lequel ils souhaitent concourir. Toute photo n'ayant pas ces informations au complet sera refusée.

Les photos prises à une date ultérieures au concours (ex : cet été) sont acceptées, sans omettre néanmoins la date et le lieu.

Les photos montages sont interdites.

Les participants transmettront si possible **un titre** pour leur photo. Le titre ne sera pas un critère de sélection des photos.

Les photos doivent impérativement être prises sur le territoire de la Ville de Lille.

*Aucune image ne sera retournée aux participants.

4/ Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leurs images dans le cadre de ce concours et de sa promotion future. Ils garantissent également posséder les autorisations de droits à l'image concernant les personnes figurants sur leurs photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours.

*voir exemple de formulaire ci dessous

5/ Conditions de sélection

Un jury sélectionnera les photographies gagnantes.

Deux prix seront attribués :

- un prix grand jury

Il sera composé d'élus de la Ville de Lille, de techniciens, d'associations environnementalistes et de professionnels de la photo.

- un prix du Conseil Municipal des Enfants

6/ Présentation des résultats

Les gagnants seront contactés par courrier.

La remise des prix et des récompenses s'effectuera à l'occasion d'une cérémonie à la fin du mois de mai. Les meilleures photos feront l'objet d'une exposition sur les grilles du parc JB Lebas à l'occasion de la fête des jardins les 2 et 3 juin, et ceci durant tout le mois de juin.

7/ RÉCLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La ville de Lille et les Transphotographiques ne pourront être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

